

## SE SYNDIQUER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR DE CITOYEN

En vous syndiquant vous  
serez solidaire de tous les  
salariés, pourrez mieux  
préservier vos acquis et  
pourrez participer  
activement à l'évolution de  
vos conditions de travail.

Je veux être écouté.

Je veux être défendu.

Je veux être accompagné.

J'adhère à l'UNSA

### POUR NOUS CONTACTER :

SD64 UNSA Territoriaux  
CD64 - 1<sup>er</sup> étage du Moulin  
64 avenue Jean BIRAY  
64000 PAU

Pierre COMETS

Contact tous services

06 80 38 17 72

syndicat-uns@le64.fr

Fabienne BORDENAVE

Contact DGASD

06 31 95 78 54

fabienne.bordenave@le64.fr

Robert LAMERENS

Contact DGAAEE

06 48 44 68 85

robert.lamerens@le64.fr

## 8 mars : la journée internationale des droits des femmes.

Coupons la tête aux idées reçues : non il ne s'agit pas de fêter les femmes mais le 8 mars est bien la journée internationale de "**défense des droits des femmes**". Mais pourquoi ? En France, l'égalité des droits homme/femme est reconnue. Pourtant celle-ci ne semble pas naturelle puisqu'il a fallu que le législateur intervienne de nombreuses fois. Rappelons-nous la parité lors des dernières élections départementales. Pourtant combien y-a-t-il de présidentes élues ? 1 femme sur 10 a accédé à ce poste. L'inégalité est donc bien ancrée. Quel stéréotype de la femme est véhiculé ? S'agit-il de misogynie ?

Lors des jurys de recrutement pour les orchestres militaires et de Paris, il a fallu mettre en place un paravent entre les décideurs et les candidats pour qu'enfin des femmes soient retenues. Le jury était pourtant persuadé qu'il choisissait sur les compétences. Il voulait prendre le (ou la) meilleur(e). Et c'était toujours "**LE**" meilleur.

Mais les stéréotypes sont aussi propagés par nous les femmes. Dans les services à majorité féminine, il n'est pas rare d'entendre des femmes elles-mêmes préférer des responsables masculins. Un homme est-il a priori plus compétent qu'une femme pour un tel poste ?

N'est-on pas conditionné par notre éducation et la société, à penser que par définition un homme est plus apte à occuper des postes à responsabilité ?

Oui, la journée du 8 mars a encore de l'avenir devant-elle. C'est pourquoi l'UNSA s'engage :

- dans la lutte contre les stéréotypes qui placent la femme en infériorité ;
- en faveur de l'égalité femme/homme.

**Le SD64 UNSA demande au Département 64 de respecter l'égalité des salaires et l'égalité de promotion.**







## Les origines de la Journée

La Journée internationale des droits des femmes est célébrée dans de nombreux pays à travers le monde. C'est un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, sans égard aux divisions, qu'elles soient nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques. C'est une occasion de faire le point sur les luttes et les réalisations passées, et surtout, de préparer l'avenir et les opportunités qui attendent les futures générations de femmes. La Journée internationale de la femme est apparue dans le contexte des mouvements sociaux au tournant du XXe siècle en Amérique du Nord et en Europe.



## 8 mars : dates clés

### 1910

C'est à la conférence internationale des femmes socialistes de 1910 que l'idée d'une « Journée Internationale des Femmes » est décidée.

### mars 1911

Un million de femmes manifestent en Europe.

### 8 mars 1913

Des femmes russes organisent des rassemblements clandestins.

### 8 mars 1914

Les femmes réclament le droit de vote en Allemagne.

### 8 mars 1915

À Oslo des femmes défendent leurs droits et réclament la paix.

### 8 mars 1917

À Saint Pétersbourg des ouvrières manifestent pour réclamer du pain et le retour de leurs maris partis au front.

### 8 mars 1921

Lénine décrète le 8 mars journée des femmes.

### 1946

La journée est célébrée dans les pays de l'Est.

### 8 mars 1977

Les Nations Unies officialisent la Journée Internationale des Femmes.

### 8 mars 1982

Statut officiel de la Journée en France.

Depuis ces premières années, la Journée internationale de la femme a pris une nouvelle dimension mondiale dans les pays développés comme dans les pays en développement. Le mouvement féministe en plein essor, qui avait été renforcé par quatre conférences mondiales sur les femmes organisées sous l'égide de l'ONU, a aidé à faire de la célébration de cette Journée le point de ralliement des efforts coordonnés déployés pour exiger la réalisation des droits des femmes et leur participation au processus politique et économique.

## L'ONU et l'égalité entre les sexes

La Charte des Nations Unies, adoptée en 1945, a été le premier instrument international à affirmer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis, l'ONU a contribué à créer un héritage historique et internationalement reconnu de stratégies, de normes, de programmes et d'objectifs destinés à améliorer la condition des femmes dans le monde.

Au fil des ans, l'ONU et ses institutions spécialisées ont favorisé la participation des femmes, en tant que partenaires égales des hommes, à la réalisation du développement durable, de la paix, de la sécurité et au plein respect des droits de l'homme. Favoriser l'autonomie des femmes continue d'être un élément au cœur des efforts entrepris par l'ONU en vue de relever les défis sociaux, économiques et politiques dans le monde.

## Le plafond de verre.



Pour la HALDE (*Haute Autorité de la Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité*) le « plafond de verre » est la terminologie imagée pour désigner le phénomène qui entrave la carrière des femmes et dont la conséquence est la rareté de leur présence au sommet des entreprises, des organisations et des institutions publiques. Il

constitue un ensemble de barrières invisibles, créées à la fois par des préjugés et stéréotypes et par le mode de fonctionnement des organisations.

## L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME ?



Union Nationale  
des Syndicats Autonomes  
**TERRITORIAUX**







# Au Conseil Départemental 64, malgré la loi, le "plafond de verre" tient bon !

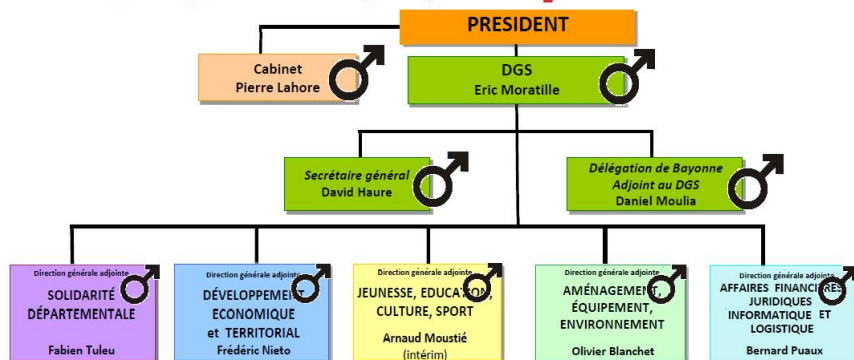
Sur le papier, la loi du 12 mars 2012 devait marquer une avancée majeure vers l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la haute fonction publique et faire éclater le « plafond de verre ». La place des femmes aux postes à responsabilité est renforcée de manière volontariste par l'instauration de quotas obligatoires.

## 10 recommandations pour une communication publique sans stéréotype de sexe

1. Éliminer toutes expressions sexistes
2. Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions
3. User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes
4. Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération
5. Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes
6. Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle
7. Parler «des femmes» plutôt que de « la femme», de la «journée internationale des droits des femmes» plutôt que de la «journée de la femme» et des «droits Humains» plutôt que des «droits de l'Homme»
8. Diversifier les représentations des femmes et des hommes
9. Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes
  - ✓ Sur les images et dans les vidéos
  - ✓ Sujets d'une communication
  - ✓ À la tribune d'événements, ainsi que dans le temps de parole
  - ✓ Parmi les noms de rues, des bâtiments des équipements, des salles
10. Former les professionnel.le.s et diffuser le guide

Ainsi, au Conseil Départemental 64, le quota de 40% de personnes de chaque sexe s'applique aux nominations dans les emplois dits "supérieurs".

## EMPLOIS SUPÉRIEURS ET DIRIGEANTS Où sont les femmes ? ZÉRO POINTÉ au Conseil Départemental 64



Sont concernés les "emplois de Directeur Général des Services et de Directeur Général Adjoint des services et emplois créés en application de l'article 6-1 de la loi du 26 janvier 1984". (Obligation de 40 % effective en 2018 mise en place progressive : 20% en 2013 et 2014, 30 % entre 2015 et 2017).

Si la règle n'est pas respectée, une contribution (pénalité !) par nomination manquante devra être versée par le Département.



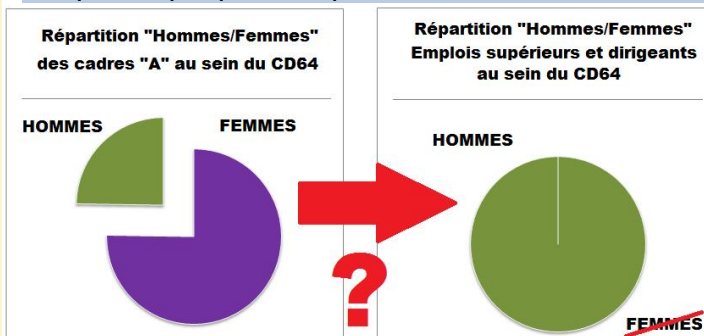
## Au Conseil Départemental 64, le compte n'y est pas !

De nombreuses nominations en 2015 au niveau DGS, DGA et Cabinet, mais aucune femme. **De 3 femmes DGA fin 2014, nous passons à ZÉRO en fin 2015.**

L'Exécutif départemental, pourtant prompt à donner des leçons d'économie, a choisi de payer des pénalités plutôt que d'appliquer la loi.

## Pourtant, sur 4 cadres « A » du Conseil Départemental, 3 sont des femmes. Alors pourquoi les femmes sont-elles systématiquement écartées des postes de direction ?

Les femmes constituent la moitié des ressources humaines disponibles. Si cette moitié n'est pas mise au service de collectivités telles que la nôtre et ne participe pas au processus décisionnel, le potentiel du département en souffrira fatalement.



L'Exécutif départemental, qui cherche à bâtir un nouveau projet départemental, a plus que jamais besoin du talent des femmes et des hommes pour trouver les meilleures solutions.





De l'importance  
des mots ...

La place de la femme et celle de l'homme sont inscrits dans notre inconscient collectif. Même s'il s'en défend, notre gouvernement, nous en a récemment offert un bel exemple en nous gratifiant d'un beau ministère regroupant, dans cet ordre, **"Famille – Enfants - Droits des femmes"**.

**Le ministère de la Femme au foyer !!!****Le travail à temps partiel se conjugue-t-il au féminin?**

C'est un apanage dont les femmes se seraient bien passées. Au sein du Conseil Départemental 64, les emplois à temps partiel sont occupés à 94% par les femmes (82,5% au niveau national), ainsi que 92% des temps non-complets.

**Le reflet d'inégalités entre les sexes**

Certains pensent que cette réalité du temps partiel féminin correspond à un choix des femmes qui voudraient disposer de temps pour faire les travaux domestiques ou pour des raisons de santé. Notre collectivité, qui met chaque jour plus de freins et de limites aux renouvellements de ces temps partiels, doit en être.

De grâce, plutôt que d'accabler les femmes qui subissent cette réalité, aidez-nous à combattre les stéréotypes culturels et sociétaux qui perpétuent le partage inégal des tâches domestiques et de l'éducation des enfants entre les hommes et les femmes.

**Un temps partiel !?**

Soyons lucides Maïté. Si vous aviez un peu de conscience professionnelle, vous auriez depuis longtemps quitté vos enfants et votre mari.

**Y a-t-il du sexisme au sein de notre collectivité ?**

La question du sexisme au travail est bien réelle. 90% des femmes considèrent qu'il est plus facile de "faire carrière" pour un homme. 42% des femmes affirment avoir déjà entendu des compliments sur leur tenue ou leur physique qui les mettent mal à l'aise et 80% disent avoir été témoins de blagues sur les femmes et, pour la moitié, en avoir été la cible. L'articulation des temps de vie varie aussi en fonction du genre : 50% des femmes à temps partiel ont déjà entendu des remarques culpabilisantes.

Le sexisme ordinaire se cache souvent derrière l'obligation de se conformer aux stéréotypes de sexe. Cette forme de sexisme est très liée aux assignations faites aux femmes et aux hommes de se conformer aux rôles sociaux liés à chaque sexe. Même si elle touche aussi bien les femmes que les hommes, les conséquences ne sont pas identiques, surtout dans les métiers à prédominance masculine ou dans les postes de direction.

**Le Conseil Départemental 64 concerné par ce "sexisme ambiant" ?**

Oui, même si ce n'est ni plus ni moins qu'ailleurs. L'absence de femme dans l'organigramme de notre Direction (article page 3) en est un bel exemple. L'illustration du "Flash Info-Novembre 2015" (voir ci contre) est le reflet des stéréotypes de sexe ancrés dans notre inconscient collectif.

Que penser du "Forum des pratiques numériques pour l'éducation", que l'on découvre sur l'Intranet du Conseil Départemental 64 ? Le thème 2016 : **"Former l'Honnête homme 2.0, citoyen numérique"**. Pour 2017, la suite logique : **"Éduquer la Bonne femme 2.1, bonniche de service"**. Et dire qu'on veut préparer les adultes de demain !!!

Ces stéréotypes sexistes n'épargnent pas notre exécutif. Nos Conseillères et conseillers départementaux, bien qu'en parité parfaite, voient leurs rôles au sein des commissions répartis suivant ces mêmes stéréotypes de sexe :

- Pour les hommes : Finances, aménagements et grands travaux ;
- Pour les femmes : Social, Éducation et Culture.